



Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/EH/JM

Demande déposée le 08/09/2021		N° DP 093 074 21 C0055
Par :	MADAME	
Demeurant à :	4 BIS RUE DU BELLAY – 93410 VAUJOURS	Surface de plancher créée: 0 m ²
Pour :	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	Nb de logements: 0
Sur un terrain sis à	4 BIS RUE DU BELLAY – 93410 VAUJOURS	Nb de bâtiments: 0
Cadastre :	A 1292	Destination : HABITATION

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON-OPPOSITION n°21/360

Madame,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration préalable susvisée.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés sous réserve de prendre en considération les prescriptions ci-dessous :**

-ARRETE-

Article 1 : Les travaux devront être conformes au projet joint :

Article 2 : Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions suivantes :

- avant de démarrer les travaux, il conviendra de préciser le RAL du ravalement non indiqué dans la demande,
- le pétitionnaire devra produire une photographie après travaux à l'achèvement du chantier.

Article 3 : Le formulaire CERFA de Déclaration d'Achèvement et Attestant la Conformité des Travaux (DAACT) n°13408*05 est à transmettre en Mairie dûment complété et signé en trois exemplaires au moment correspondant (achèvement du chantier).

Article 4 : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques sis 375/377 rue de Meaux – 93410 VAUJOURS (☎ 01 41 51 11 90).

Article 4 : L'affichage des travaux est obligatoire sur chaque terrain. Un panneau de chantier visible du domaine public, dûment complété, doit être installé par le pétitionnaire ou le(s) propriétaires au démarrage des travaux et **doit demeurer tout au long du projet.**

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 22 septembre 2021

Le Maire,



Dominique BAILLY,

Vice-président – Grand Paris Grand Est

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enseiement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE :** Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE :** La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyen** »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Accusé de réception en préfecture
093 26980372-20210924-1-360-AL
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021



Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

cerfa
N° 13703*07

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D.P. 09307421C0055
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration est déposée à la Mairie
MAIRIE DE VAUJOURS
SEINE SAINT-DENIS

08 SEP. 2021

le 08/09/2021
Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National



1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : France

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI, ...) : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N° 093 074 21 C 0055

Vaujours, le 22 SEP. 2021

Le Maire,



2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 4 Bis Voie : Rue Du Ballay

Lieu-dit : _____ Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : _____ 'ex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-360-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 4 bis Voie : Ave de Bellay

Lieu-dit : _____

Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : _____ Section : A Numéro : 1292

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 351 m²

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction

Type d'annexe créée :

Piscine

Garage

Véranda

Abri de jardin

Autre (précisez) : _____

Travaux sur une construction existante

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : Isolation par l'extérieur + ravalement à l'identique

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) : sur 3 murs le 4^{ème} et 4 façades

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

NP...093-071-21-C-0055

Vaujours, le...2.2.SEP...2021

Votre projet concerne : votre résidence principale

votre résidence secondaire

Le Maire,

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : 116,82 m²

• la surface de plancher supprimée : 0



Dominique BAILLY

Le président de Grand Paris Grand-Est

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-360-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A Vaujours
Le : 8 septembre 2021
Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un patrimoine remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N° 093 074 21 00 05 5
Vaujours, le 22 SEP. 2021



Le Maire,

Dominique BAILLY

Président de Grand Paris Grand-Est

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et des possibilités de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

093-269300372-20210929-21-360-AI
Date de réception préfecture : 29/09/2021

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P

 Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) :m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante?m²

Quelle est la surface taxable démolie ?m²

Quel est le nombre de logements existants ?

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable
 N° DP 093 074 21 C 0055

Vaujours, le 27 SEP. 2021

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ?m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet :m²

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui Non



Le Maire,

Dominique BAILLY
 Maire-président de Grand Paris Grand-Est

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210929-21-360-A1
 Date de télétransmission : 29/09/2021
 Date de réception préfecture : 29/09/2021

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 C 0 0 5 5

Vaujours, le 27 SEP 2021

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____



Le Maire,

Dominique BAILLY

Président de Grand Paris Grand-Est

Division territoriale

Date 8.09.21

Nom et Signature du déclarant

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surficie totale du terrain (en m²) :

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-360-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
VAUJOURS

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/05/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93C019
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF - SEINE-SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 52 29
sdif.seine-saint-
denis@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093 077 21 C 0055 . . .
Vaujours, le 27 SEP. 2021

L. Le Maire,



Dominique BAILLY

Président de Grand Paris Grand Est



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-360-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
VAUJOURS

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 08/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF - SEINE-SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 52 29
sdif.seine-saint-
denis@dgfip.finances.gouv.fr

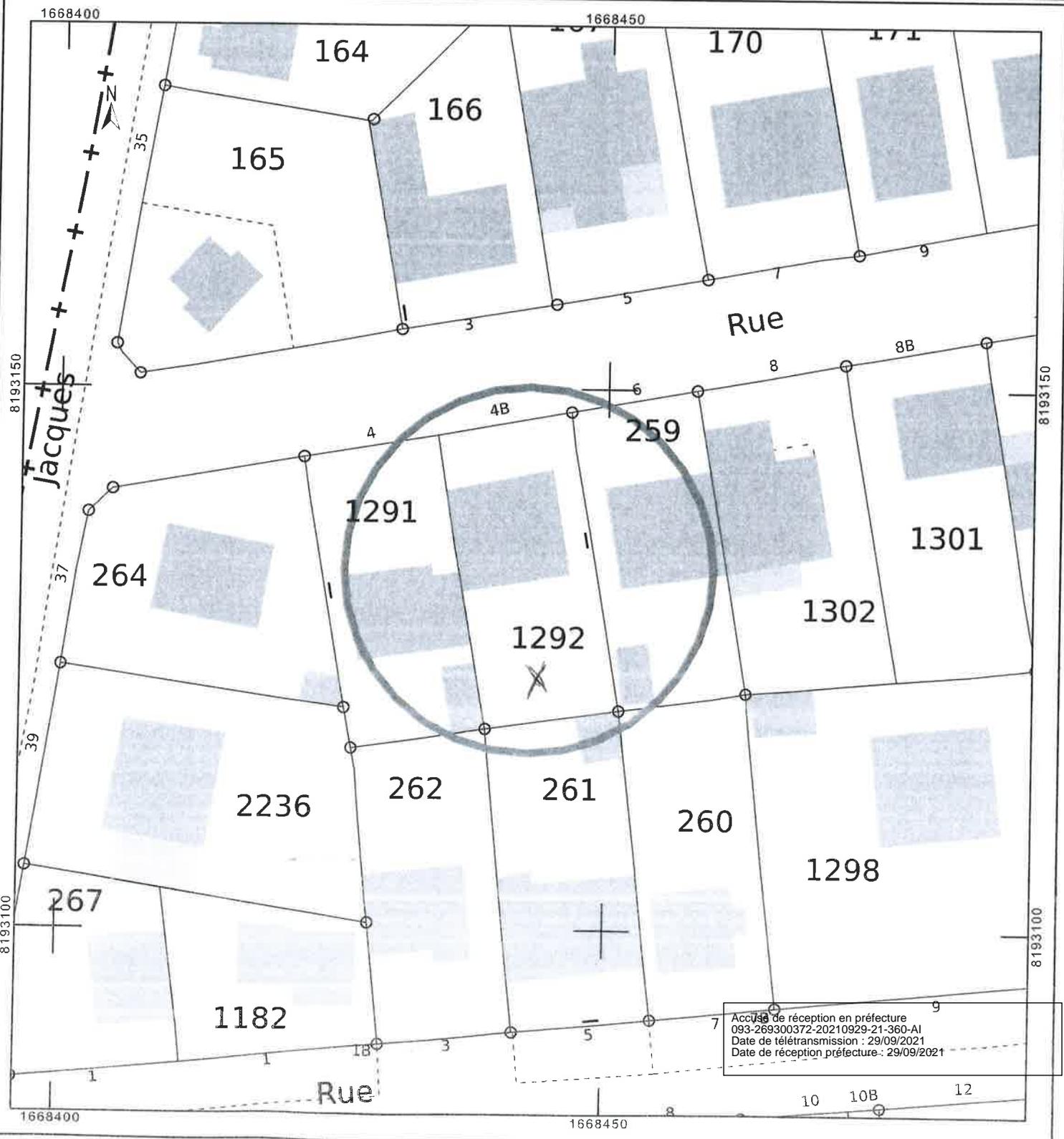
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP... 093.074.21.00055...
Vaujours, le.....22.SEP..2021.....



Le Maire,
Dominique BAILLY
Dominique BAILLY
Président de Grand Paris Grand-Est



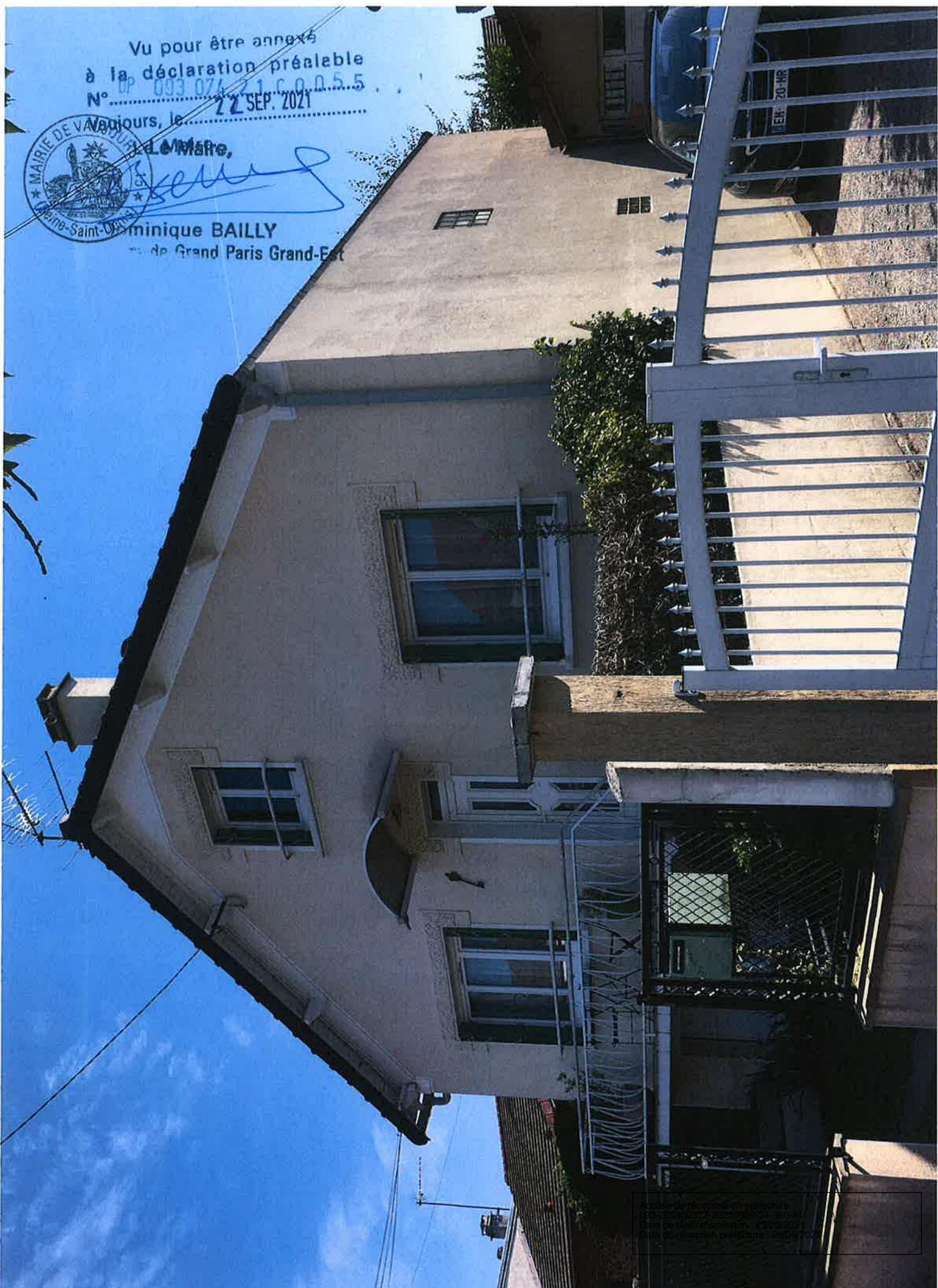
Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-360-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 C 0 0 5 5 . . .

Aujourd'hui, le 22 SEP. 2021



[Signature]
Dominique BAILLY
Maire de Grand Paris Grand-Est



Accuse de réception en préfecture
093 263900372 20210920 24 300 A1
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N°.....

Vaujours, le.....27 SEP. 2021

Le Maire,
Dominique BA...

de Grand...



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-360-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

pour être annexé
à la déclaration préalable

N° DP 093 074 21 60 0 5

Vaujours, le 22 SEP. 2021

Le Maire,



Dominique Bailly
Dominique BAILLY

vice président de Grand Paris Grand-Est



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 121 C 00 5
ce jour, le 22 SEP. 2021



Le Maire,

Dominique Bailly

Dominique BAILLY

vice-président de Grand Paris Grand-Est

Accusé de réception en préfecture
093 260 00372-20210929-21-36-F-01
Date de transmission : 29/09/2021
N° d'accusé de réception préfecture : 29/09/2021

Vu pour être affiché
à la déclaration
N° DP 093 074 21
Vaujours, le 27 SEP 2021

Le Maire,



[Handwritten signature]

Dominique BAILLY

vice-président de Grand Paris Grand-Est

Accusé de réception en préfecture
093-289300372-20210928-21-385-11
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021



Devis n°DE04257

COUBRON, le 18/06/2021

Qualibat RGE : E162073
 Assurance décennale SMABTP : 1244000/001 553509/0
 Fin de validité du devis : 16/10/2021
 Durée estimée des travaux : 21 jours
 Contact client

Agence commerciale :
 E-mail :
 Affaire suivi par :

ADRESSE CHANTIER ET FACTURATION

315 RUE DU BELLAY
 93410 VAUJOURS

DESCRIPTION DES TRAVAUX	DEVIS COMPRENANT LA FOURNITURE ET LA POSE
Suite à notre visite dans votre habitation, nous vous établissons votre devis personnalisé de votre projet	
ISOLATION THERMIQUE DES MURS PAR L'EXTERIEUR EN POLYSTYRENE GRAPHITE	

Numéro	Description	Quantité	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
EL00002	<p>3 FACADES</p> <p>ÉCHAFAUDAGE & AMÉNAGEMENT CHANTIER</p> <p>Montage d'un échafaudage conforme aux normes en vigueur et tout le matériel de sécurité nécessaire. Mise en sécurité par l'installation de garde de corps, de plinthes d'accès et points d'ancrage en façade. Protection de l'ensemble des sols ainsi que les ouvertures à l'aide de bâches et de couverture du sol. Démontage des échafaudages.</p>	155,00	M²	10,00	1 550,00	5,50
EL00004	<p>TRAITEMENT ET NETTOYAGE DU SUPPORT</p> <p>Application d'un décontaminant de façade contre les algues (en particulier les algues rouge), les mousses et les champignons Nettoyage et rinçage de la façade à l'aide d'un nettoyeur Karcher moyenne ou haute pression selon le support</p>			4,00	388,00	5,50

Vu pour être annexé
 à la déclaration préalable
 N° DP 093 074 21 6 0 0 5 5
 Vaujours, le 27 SEP 2021
 Le Maire,
 Dominique BAILLY
 Maire de Grand Paris Grand-Est

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210929-21-360-A1
 Date de télétransmission : 29/09/2021
 Date de réception en préfecture : 29/09/2021

Numéro	Description	Quantité	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
EL00074	<p>SYSTÈME D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR - WEBER THERM PSE GRIS - ISOLANT GRAPHITE</p> <p>Mise en place des rails de départ en aluminium brut adapté à l'épaisseur de l'isolant "profil de départ aluminium" à une distance de 10 à 15 cm des sols extérieurs finis (norme DTU) à l'aide de Sto-tape vis</p> <p>Pose horizontale des panneaux de polystyrène graphité ("CelloMur Ultra Expert" de marque HIRSCH (Lambda = 0.031) - Acermi n° 12/081/795) - 1200*600* Ep. 120 mm (R = 3.85 m².K/w) sont calés à l'aide de "Weber therm XM"</p> <p>NB : aux angles de baies, les panneaux seront découpés en "L" afin d'éviter les joints filants et les risques de fissures dans le temps</p> <p>Les chevilles type "Chevilles à expansion" sont mises en place manuellement puis frappées ou vissées à fleur de l'isolant, sans meurtrissures</p> <p>Le remplissage des vides entre chaque plaque d'isolant en "Mousse Polyuréthane" si ouverture de plus de 5 mm</p> <p>Renfort ds points singuliers : mise en place de profilés en PVC pré-entoilés (baguettes d'angle) au droit des angles saillants (angles murs, angles des menuiseries et tout endroit nécessaire</p> <p>Application d'une première couche de mortier-colle et de sous-enduit de marouflage à base de chaux aérienne "Webertherm XM" de marque WEBER, permettant le marouflage et ragréage d'une armature en fibre de verre</p> <p>Marouflage d'un treillis d'armature en fibre de verre et résistant aux alcalis et à la dilatation dans l'enduit frais à l'aide d'un platoir avec chevauchement des lés de 10 cm "Treillis de verre 4.5x4.5" de marque WEBER</p> <p>Application d'une seconde couche de mortier-colle et de sous-enduit de marouflage à base de chaux aérienne "Webertherm XM" de marque WEBER</p> <p>Application manuellement à l'aide d'une taloche inox d'un enduit de parement organique pour l'extérieur, à base de résine acrylique, grande résistance à la fissuration, aux chocs et à la grêle "WEBER TENE" de marque WEBER - finition</p>	64,00	M²	105,00	6 720,00	5,50

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N° 093 074 21 C 0 0 5 5 . J

Vaujours, le 27 SEP. 2021

Le Maire,



Dominique BAILLY

Président de Grand Paris Grand-Est

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-360-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

Numéro	Description	Quantité	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
EL00010	<p>talochée - teinte au choix à définir avec le client</p> <p>SYSTÈME D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR - STEICO PROTECT DRY- ISOLANT EN LAINE DE BOIS</p> <p>Mise en place des rails de départ en aluminium brut adapté à l'épaisseur de l'isolant "Sto profil de départ" à une distance de 10 à 15 cm des sols extérieurs finis (norme DTU) à l'aide de tape vis</p> <p>Pose horizontale des panneaux d'isolant en fibre de bois ("Steico Protect Dry" de marque Steico ($\Lambda = 0.039$) - Acermi n°13/134/897) - 1200X600 Ep. 145 mm ($R = 3.70m^2.K/w$) sont calés à l'aide de "Weber therm XM"</p> <p>NB : aux angles de baies, les panneaux seront découpés en "L" afin d'éviter les joints filants et les risques de fissures dans le temps</p> <p>Les chevilles type "chevilles à expansion" sont mises en place manuellement puis frappées ou vissées à fleur de l'isolant, sans meurtrissures</p> <p>Le remplissage des vides entre chaque plaque d'isolant en "Mousse Polyuréthane" si ouverture de plus de 5 mm</p> <p>Renfort ds points singuliers : mise en place de profilés en PVC pré-entoilés (baguettes d'angle) au droit des angles saillants (angles murs, angles des menuiseries et tout endroit nécessaire</p> <p>Application d'une première couche de mortier-colle et d'enduit de marouflage "Weber therm XM" de marque WEBER, permettant le marouflage et ragréage d'une armature en fibre de verre</p> <p>Marouflage d'un treillis d'armature en fibre de verre et résistant aux alcalis et à la dilatation dans l'enduit frais à l'aide d'un platoir avec chevauchement des lés de 10 cm "Fibre de verre" de marque WEBER</p> <p>Application d'une deuxième couche de mortier-colle et d'enduit de marouflage "Weber therm XM" de marque WEBER, permettant le marouflage et ragréage d'une armature en fibre de verre</p> <p>Application manuellement à l'aide d'une taloche inox d'un enduit de parement organique pour l'extérieur, à base de résine acrylique, grande</p>	33,00	M²	130,00	4 290,00	5,50

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N° DP 093 074 21 C D 055

Noujours, le 27 SEP. 2021

Le Maire,



Dominique BAILLY

vice président de Grand Paris Grand-Est

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-360-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception en préfecture : 29/09/2021

Numéro	Description	Quantité	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
	<p>ORGANIQUE</p> <p>Application d'une première couche de mortier-colle et de sous-enduit de marouflage à base de chaux aérienne "Webertherm XM" de marque WEBER, permettant le marouflage et ragréage d'une armature en fibre de verre</p> <p>Marouflage d'un treillis d'armature en fibre de verre et résistant aux alcalis et à la dilatation dans l'enduit frais à l'aide d'un platoir avec chevauchement des lés de 10 cm "Treillis de verre 4.5x4.5" de marque WEBER</p> <p>Application d'une seconde couche de mortier-colle et de sous-enduit de marouflage à base de chaux aérienne "Webertherm XM" de marque WEBER</p> <p>Application manuellement à l'aide d'une taloche inox d'un enduit de parement organique pour l'extérieur, à base de résine acrylique, grande résistance à la fissuration, aux chocs et à la grêle "WEBER TENE " de marque WEBER - finition talochée - teinte au choix à définir avec le client</p>					

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09 000 074 21 0 0 0 5 5

Vaujours, le 27 SEP. 2021



[Signature]
Dominique BAILLY
Président de Grand Paris Grand-Est

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance SMA BTP.

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	2 304,00	230,40

Total HT	2 304,00
Total TVA	230,40
Total TTC	2 534,40
Acomptes	0,00
Net à payer	2 534,40 €

Travaux sous réserve de versement d'un acompte

Pour l'entreprise (Signature et cachet)

Lu et approuvé, bon pour accord, devis reçu avant l'exécution des travaux

[Signature]
lu et approuvé
bon pour accord

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210929-21-360-A1
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

ENTREPRISE CERTIFIE QUALIBAT RGE (RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT)

Siège : 50 chemin de la guette 77500 CHELLES - Siret : 80300686500023 - APE : 4399C - N° TVA intracom : FR96803006865 - Capital : 75 000,00 €